

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE  
DU 18 FÉVRIER 2020**  
A 14 heures  
Salle polyvalente Versailles  
19500 MEYSSAC

**Étaient présents les conseillers titulaires suivants :**

M. Alain SIMONET - M. Michel SERVANTIE - M. Jean-Pierre CHOUZENOUX - M. Christian LOUIS – M. Dominique CAYRE - Mme Ghislaine DUBOST – M. Georges SEGUY - M. Jean-Michel MONTEIL - Mme Lucile BIGAND - M. Jean-Paul DUMAS – M. Georges LEYMAT – Mme Elisabeth ARRESTIER – Mme Paulette FENDER - M. Michel CHARLOT. – Mme Marie-Claude PECOUYOU – M. Gérard LAVASTROU - M. Christian DERACHINOIS - M. André DELPY - M. Éric GALINON - M. Jean-Louis MONTEIL - Mme Lucie BARRADE – M. Jérôme MADELEINE – M. Jean-Pierre SERRUT – M. Christophe LISSAJOUX - M. Christophe CARON – M. Marcel MAFFIOLETTI - M. Christian LASSALLE - M. Jacques BOUYGUE - Mme Suzanne MEUNIER - M. Dominique PERRIER - Mme Geneviève SOURSAC - M. Olivier LAPORTE – M. Éric CISCARD – M. Jean-Claude PAUTY – M. Laurent PUYJALON – Mme Marie-Thérèse SCHULLER - Mme Roselyne POUJADE

**Était présent le conseiller suppléant suivant :** M. Gabriel LAFFAIRE

**Étaient représentés les conseillers titulaires suivants :** Mme Maryse CHARBONNEL par M. Michel SERVANTIE - M. Bernard LARBRE par M. Jean-Pierre CHOUZENOUX - Mme Chantal CONTAMIN par M. Christian LOUIS - M. Jean-Pierre LARIBE par M. Dominique CAYRE - Mme Yolande BELGACEM par Mme Ghislaine DUBOST - Mme Christine CARBONNEIL par M. Jean-Michel MONTEIL - M. Jean-Marie BLAVIGNAC par Mme Elisabeth ARRESTIER - Mme Nathalie DURANTON par M. Jean-Louis MONTEIL - Mme Sancia TERRIOUX par M. Olivier LAPORTE - M. Jean-Pierre FAURIE par M. Christophe CARON - M. Laurent BOISSARIE par Mme Suzanne MEUNIER - M. Yves POUCHOU par M. Éric GALINON

**Étaient excusés :** M. Bernard REYNAL - M. Frédéric VERGNE - Mme Marie-Laure LEGER - M. Pascal COSTE - M. Max CLAVAL - M. Yohan LAVAL

**EN COURS DE SÉANCE :**

- Arrivée de M. Christophe LISSAJOUX : n'était pas présent pour les délibérations suivantes : D2020-01 et D2020-02,
- Sortie de la salle de réunion de Monsieur le Président Alain SIMONET pour les votes des comptes administratifs.

## ORDRE DU JOUR

- M. Jean-Paul DUMAS a été nommé secrétaire.

### ➤ **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

#### ✚ **ASSURANCES :**

- **23/12/2019 - signature de contrats pour :**
  - Responsabilité civile – dommage aux biens pour un montant de 10 725.86 € TTC avec GROUPAMA D'OC
  - Flotte de véhicules pour un montant de 4 636.00 € TTC avec GROUPAMA D'OC
  - Protection juridique pour un montant de 1 060.49 € TTC avec SMACL Assurances – 79031 NIORT CEDEX 9

#### ✚ **VOIRIE :**

- **13/01/2020 :** missions de maîtrise d'œuvre Programme voirie 2020 pour un montant de 11 000.00 € HT par le Groupe DEJANTE – 19360 MALEMORT
- **12/02/2020 :** prescriptions et suivi de la permission de voirie ENEDIS pour enfouissement de la HTA sur les communes de Végennes, Sioniac et Queyssac les Vignes pour un montant de 588.00 € TTC par DEJANTE VRD et CONSTRUCTION – 19360 MALEMORT

#### ✚ **GESTION DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES:**

##### CAMPING LA VALANE – PISCINE LA VALANE :

- **30/01/2020 :** signature d'une ligne de crédit auprès du Crédit Agricole Centre France :
  - Montant de la ligne de trésorerie : 30 000,00 €
  - Durée : 12 mois
  - Taux de référence : Euribor 3 mois
  - Marge : + 0,40 %

- **03/02/2020** : location saisonnière d'un terminal pour carte bancaire pour la caisse de la piscine pour un montant de 360.00 € TTC par JDC – 31240 SAINT-JEAN
- **07/02/2020** : vérification du maintien en état de conformité des installations électriques pour un montant de 1 440.00 € TTC par APAVE – 19100 BRIVE LA GAILLARDE
- **20/01/2020** : achat d'un écran pour équipement informatique pour un montant de 145.00 € HT par AMEDIA SOLUTIONS – 19100 BRIVE LA GAILLARDE

#### ✚ **TÉLÉPHONE :**

- **17/02/2020** : abonnement mensuel téléphonique d'un montant de 14.40 € TTC/mois et achat d'un téléphone portable d'un montant de 275.88 € TTC à ORANGE Business Services – 75015 PARIS

#### ✚ **CENTRE DE SECOURS ET INCENDIE :**

- **14/01/2020** : relevé topographique de parcelles avenue Léopold Marcou à Beaulieu-sur-Dordogne pour un montant de 720.00 € HT par SOTEC PLANS – 19100 BRIVE LA GAILLARDE

#### ✚ **LOCAUX ADMINISTRATIFS :**

- **05/02/2020** : intervention de nettoyage une fois par semaine dans les bureaux et la salle de réunion extérieure de la communauté de commune au Clos Joli de Meyssac pour un montant de 130.00 € HT/intervention par N. De Bock – 19360 COSNAC
- **05/02/2020** : prestation de nettoyage des vitres du bâtiment administratif et de la salle de réunion extérieure de la communauté de commune au Clos Joli de Meyssac pour un montant de 460.00 € HT/intervention par N. De Bock – 19360 COSNAC

#### ➤ **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 13 JANVIER 2020 :**

**DECISION N°2020-01** : Signature d'une convention d'occupation et de servitude avec la FDEE19 pour l'implantation de canalisations souterraines et coffrets de raccordement au bourg de Beynat.

#### ➤ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 28 NOVEMBRE ET DU 17 DECEMBRE 2019 à l'unanimité.**

### **DELIBERATION N°2020-01 : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLUI DU CANTON DE BEYNAT POUR LA COMMUNE DE LANTEUIL**

Monsieur le Président rappelle que, par arrêté n°2019-79 du 16 juillet 2019, il a prescrit une première modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Canton de Beynat, approuvé le 10 mai 2012, afin de permettre le changement de destination d'un bâtiment situé sur la commune de LANTEUIL.

La modification proposée concerne une grange qui se situe sur la parcelle AV 60 sur le secteur « MAISON DE LA VIGNE » sur la commune de Lanteuil. Actuellement, cette grange est classée en zone A (agricole) et n'est pas pastillée ★ rendant son changement de destination impossible.

Le pastillage de ce bâtiment a été omis par erreur lors de l'élaboration du PLUi du Canton de Beynat et sera rectifié à l'issue de la modification.

Conformément aux articles L.153-45 du code de l'urbanisme, la procédure de modification simplifiée peut être utilisée dans les autres cas prévus que ceux mentionnés à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme.

Il est rappelé que par délibération n°2019-105 du 17 décembre 2019, le conseil communautaire a décidé de la mise à disposition du dossier au public à savoir du lundi 13 janvier 2020 au vendredi 14 février 2020. Avant cette mise à disposition, le dossier a été notifié aux personnes publiques associées (PPA) comme prévu à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

À l'issue de la modification, la Communauté de communes Midi Corrèzien a reçu six avis sans observations particulières émanant de la Chambre d'agriculture de la Corrèze, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Corrèze, du service habitat et urbanisme du Conseil départemental de la Corrèze, de la mairie de LANTEUIL, du service des études et stratégies départementales de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze et du Syndicat d'Études du Bassin de Brive.

Lors de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée aucune observation n'a été notée dans le registre mis à disposition du public.

Le bilan de la mise à disposition est le suivant :

- le projet de modification simplifiée N°1 n'a fait l'objet d'aucune remarque dans le cadre de sa mise à disposition et de sa notification aux personnes publiques associées.

- sur la base de ce bilan, le dossier n'a donc fait l'objet d'aucune correction particulière.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'ordonnance n°2012-11 du 05 novembre 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45, L.153-46, L.153-47 et L.153-48 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Canton de Beynat approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 10/05/2012 ;
- Vu l'arrêté du président n°2019-79 portant prescription de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Canton de Beynat pour la commune de LANTEUIL ;
- Vu la délibération n°2019-105 qui a décidé des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée,

**CONSIDÉRANT** que le bilan fait par les personnes publiques associées et par le public n'entraîne aucune correction dans le dossier,

**CONSIDÉRANT** que le dossier de modification simplifiée N°1 du PLUi tel qu'il est présenté au conseil communautaire, au vu des avis et observations est prêt à être transmis au Préfet,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER** la modification simplifiée N°1 du PLUi du Canton de Beynat pour la commune de LANTEUIL telle qu'elle est annexée à la présente,
- **DE LAISSER** le dossier de modification simplifiée approuvé à la disposition du public au siège de la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture.

Conformément aux article R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de communes Midi Corrèzien et en mairie de LANTEUIL durant un mois et d'une mention dans un journal du département.

**DELIBERATION N°2020-02 : VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020**

M. le Président présente aux membres du conseil communautaire les projets de travaux 2020 prévus sur la voirie communautaire et propose de solliciter la DETR 2020 ;

DESIGNATION DES VOIES	LOCALITE	MONTANT DES TRAVAUX HT
VC1- Puy La mouche	LANTEUIL	15 000,00
VC2- La Ramade	NOAILHAC	15 000,00
VC4 - Puy Bousquet	COLLONGES	25 000,00
VC8- Village vacances	ALTILLAC	20 000,00
VC2 - Le Trieux suite	CHENAILLER MASCHEIX	10 000,00
VC2 - Teillet	CUREMONTE	18 000,00
VC5- Le Long	BRANCEILLES	12 000,00
VC1- Le Verdier	TUDEILS	10 000,00
VC6- Espagnagol Haut	BEYNAT	15 000,00
VC5- Lherm	BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	13 000,00
VC7- Les Esplaces	LA CHAPELLE AUX SAINTS	10 000,00
<b>TOTAL HT</b>		<b>163 000,00</b>
<b>TVA 20%</b>		<b>32 600,00</b>
<b>TOTAL TTC</b>		<b>195 600,00</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER** le programme de travaux de voirie ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** la subvention au titre de la DETR 2020 à hauteur de 40 % (pivot) pour un montant de travaux de 163 000 € HT.
- **DE FIXER** le plan de financement comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Montant HT	163 000.00	Subvention DETR (40% du montant HT)	65 200.00
		FCTVA (16.404%)	32 086.22
		Autofinancement ou emprunt	98 313.78
<b>TOTAL TTC</b>	<b>195 600.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>195 600 €</b>

La différence entre le coût total et les subventions obtenues sera soit autofinancée, soit fera l'objet d'un emprunt. Les incidences financières seront inscrites au budget primitif 2020.

- **DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien cette opération.**

**DELIBERATION N°2020-03 : INSTALLATION D'ECLAIRAGE A PERFORMANCE ENERGETIQUE (LED) DANS LES GYMNASES DE MEYSSAC ET BEYNAT : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020**

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Midi Corrèzien gère les gymnases de Beynat et Meyssac. Le système d'éclairage mis en place sur ces bâtiments (lampes à iode et néons) est très consommateur en électricité et ne sera bientôt plus commercialisé.

Soucieuse de la sobriété et de l'efficacité énergétiques de ses équipements, la Communauté de Communes souhaite donc remplacer ces installations vétustes par un éclairage LED. Au-delà des économies attendues sur la consommation électrique, ce nouvel éclairage est plus durable et devrait apporter un confort visuel pour les différents utilisateurs de ces gymnases.

M. le Président indique que cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Aménagement de petits équipements sportifs sur le taux pivot de 30%.

Compte tenu de l'utilisation majeure de ces équipements par les collégiens, le Département de la Corrèze sera également sollicité par avenant au contrat de cohésion des territoires.

Le coût de l'opération est estimé à 29 157.10 € HT et son plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

	Montant	%
Communauté de communes Midi Corrèzien	11 662.84	40%
Conseil Départemental de la Corrèze – Contrat de cohésion	8 747.13	30%
DETR 2020 – Aménagement de petits équipements sportifs	8 747.13	30%
<b>TOTAL</b>	<b>29 157.10</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le projet d'installation d'éclairage à performance énergétique (LED) dans les gymnases de Beynat et Meyssac,**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel pour un montant de 29 157,10 € HT,**
- **D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions au titre de la DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 auprès de Monsieur le Préfet de la Corrèze pour un montant de 8 747,13 € HT,**
- **DE SOLLICITER tout partenaire susceptible de financer l'opération,**
- **DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien cette opération.**

**DELIBERATION N°2020-04 : REFECTION DE LA SURFACE DE JEU DU COURT DE TENNIS COUVERT : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020**

Monsieur le Président indique à l'assemblée que la surface du cours de tennis couvert de Collonges-la-Rouge totalisera cette année trente-deux ans : elle date de 1988 et a été régénérée (rebouchage par zone et peinture) à 3 reprises depuis, deux fois sur les 25 ans d'utilisation extérieure et la troisième lors de la couverture du court en 2013.

Aujourd'hui, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, la pratique de l'activité nécessite la réfection de la surface de jeu : les gravillons se désolidarisent des plaques, les joints caoutchouc se désagrègent, de multiples trous parsèment les zones de fond de court et de service, deux plaques se sont soulevées après les travaux de 2013 et constituent un danger par accroche dans les déplacements. La surface, par ses faux-rebonds, n'est plus compatible avec la compétition et subit les récriminations des joueurs extérieurs lors des rencontres officielles. Elle est aussi un handicap à l'entraînement.

Pour cette opération, le club de tennis Meyssac Collonges Tennis sollicitera un financement de la FFT – Ligue de Nouvelle Aquitaine à hauteur de 10% et s'engage à apporter une contribution égale sur les fonds propres du club.

M. le Président indique que cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Aménagement de petits équipements sportifs sur le taux pivot de 30% et que le Département de la Corrèze sera également sollicité par avenant au contrat de cohésion des territoires.

Le coût de l'opération est estimé à 23 000,00 € HT et son plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

	Montant	%
Communauté de communes	4 600,00	20%
FFT – Ligue Nouvelle Aquitaine	2 300,00	10%
Meysac Collonges Tennis	2 300,00	10%
Département de la Corrèze – Contrat de cohésion	6 900,00	30%
DETR 2020 – Aménagement de petits équipements sportifs	6 900,00	30%
<b>TOTAL</b>	<b>23 000,00</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le projet de réfection de la surface de jeu du cours de tennis couvert de Collonges-la-Rouge,**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel pour un montant de 23 000,00€ HT,**
- **D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions au titre de la DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 auprès de Monsieur le Préfet de la Corrèze ;**
- **D'AUTORISER le Président à solliciter toutes subventions auxquelles cette opération serait éligible**

**DELIBERATION N°2020-05 : REFECTION DE LA TOITURE DU LOCAL DE NONARDS : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020**

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Midi Corrèzien est propriétaire d'un local technique situé au lieu-dit Laroche, sur la commune de NONARDS, qui abrite le matériel roulant de voirie et les chapiteaux. La toiture, constituée de plaques en fibre-ciment amiantées, a subi d'importants dégâts lors d'un orage de grêle en 2018.

La Communauté de Communes souhaite donc procéder au remplacement de cette toiture. Après désamiantage, il sera procédé à la pose de tôles bac acier avec feutre anti-condensation.

M. le Président indique que cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Construction ou rénovation de locaux techniques au taux pivot de 45%.

Le coût de l'opération est estimé à 76 039,60 € HT et son plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

	Montant	%
Communauté de communes	41 821,78	55%
DETR 2020 – Construction ou rénovation de locaux techniques	34 217,82	45%
<b>TOTAL</b>	<b>76 039,60</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le projet de réfection de la toiture du local technique de NONARDS,**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel pour un montant de 76 039,60 € HT,**
- **DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention DETR au taux pivot de 45 % pour la « Construction ou rénovation de locaux techniques » pour un montant de 34 217,82 €**
- **DE SOLLICITER tout partenaire susceptible de financer l'opération,**
- **DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien cette opération.**

**DELIBERATION N°2020-06 : ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020**

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le Décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes (DAE) fait obligation aux établissements recevant du public (ERP) de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe en application des articles L. 123-5 et L. 123-6 du code de la construction et de l'habitation (et de l'article L. 5233-1 du code de la santé publique).

Le texte entre en vigueur le 1er janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3, le 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4, et le 1er janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5.

La communauté de communes sera donc concernée par cette obligation dès l'année prochaine pour le gymnase de Meyssac (celui de Beynat est déjà équipé) et pour les équipements sportifs de la Valane (piscine et tennis couvert).

M. le Président indique que cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sur le taux pivot de 40% et propose donc l'acquisition de deux défibrillateurs.

Le coût de l'opération est estimé à 2 221,00 € HT (hors maintenance) et son plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	Montant	%
Communauté de communes	1 421,00	64%
DETR 2020 (Plafond éligible 2 000,00 €)	800,00	36%
<b>TOTAL</b>	<b>2 221,00</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER l'acquisition de deux défibrillateurs pour un montant de 2 221,00 € HT**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel,**
- **D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions au titre de la DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 auprès de Monsieur le Préfet de la Corrèze ;**
- **D'AUTORISER le Président à solliciter toutes subventions auxquelles cette opération serait éligible**

\*\*\*\*\*

M. Gérard LAVASTROU propose que soit effectuée une commande groupée de défibrillateurs avec contrat de maintenance pour toutes les communes Midi Corrèzien qui ne sont pas encore équipées.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N°2020-07 : BUDGET ANNEXE LOCAL DE NONARDS – COMPTE DE GESTION 2019**

**Le Conseil Communautaire,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

## DELIBERATION N°2020-08 : BUDGET ANNEXE SPANC – COMPTE DE GESTION 2019

### Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

➤ **DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

#### Nombre de conseillers

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

## DELIBERATION N°2020-09 : BUDGET ANNEXE CAMPING LA VALANE – COMPTE DE GESTION 2019

### Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

➤ **DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

#### Nombre de conseillers

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

## DELIBERATION N°2020-10 : BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE – COMPTE DE GESTION 2019

### Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de

l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

➤ **DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-11 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LES VIGNOTTES – COMPTE DE GESTION 2019**

**Le Conseil Communautaire,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

➤ **DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-12 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LA RIVIERA LIMOUSINE – COMPTE DE GESTION 2019**

**Le Conseil Communautaire,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

➤ **DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-13 : BUDGET ANNEXE ZA CHAMPS D'ESCURE – COMPTE DE GESTION 2019****Le Conseil Communautaire,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

➤ **DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-14 : BUDGET ANNEXE ZA CHAUFFOUR – COMPTE DE GESTION 2019****Le Conseil Communautaire,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

➤ **DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-15 : BUDGET ANNEXE LOCAL NONARDS – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés	0,00	8 981,88	0,00	0,00	0,00	8 981,88
Opération de l'exercice	0,00	15 857,36	0,00	0,00	0,00	15 857,36
Résultat de l'exercice		15 857,36				15 857,36
Totaux	0,00	24 839,24	0,00	0,00	0,00	24 839,24
Résultat à la clôture de l'exercice		24 839,24				24 839,24
Restes à réaliser					0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	0,00	24 839,24	0,00	0,00	0,00	24 839,24
Résultats définitifs		24 839,24				24 839,24
Résultat à affecter R1068						
Report fonctionnement 002		24 839,24				
Report investissement 001						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 37  
Représentés : 12  
Votants : 49

Pour : 49  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-16 : BUDGET ANNEXE SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré:

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		74 759,95	4 453,54	0,00	4 453,54	74 759,95
Opération de l'exercice	90 497,62	123 201,51	0,00	13 133,54	90 497,62	136 335,05
Résultat de l'exercice		32 703,89		13 133,54		45 837,43
Totaux	90 497,62	197 961,46	4 453,54	13 133,54	94 951,16	211 095,00
Résultat à la clôture de l'exercice		107 463,84		8 680,00		116 143,84
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	90 497,62	197 961,46	4 453,54	13 133,54	94 951,16	211 095,00
Résultats définitifs		107 463,84		8 680,00		116 143,84
Résultat à affecter R1068						
Report fonctionnement 002		107 463,84				
Report investissement 001				8 680,00		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

- aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
  4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 37  
Représentés : 12  
Votants : 49

Pour : 49  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-17 : BUDGET ANNEXE CAMPING LA VALANE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré:

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		1 994,27	38 143,55		38 143,55	1 994,27
Opération de l'exercice	1 222 931,02	1 243 082,32	1 068 651,29	1 092 284,49	2 291 582,31	2 335 366,81
Résultat de l'exercice		20 151,30		23 633,20		43 784,50
Totaux	1 222 931,02	1 245 076,59	1 106 794,84	1 092 284,49	2 329 725,86	2 337 361,08
Résultat à la clôture de l'exercice		22 145,57	14 510,35			7 635,22
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	1 222 931,02	1 245 076,59	1 106 794,84	1 092 284,49	2 329 725,86	2 337 361,08
Résultats définitifs		22 145,57	14 510,35			7 635,22
Résultat à affecter R1068				14 510,35		
Report fonctionnement 002		7 635,22				
Report investissement 001			14 510,35			

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 37  
Représentés : 12  
Votants : 49

Pour : 49  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-18 : BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré:

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		59 724,75		30 303,45	0,00	90 028,20
Opération de l'exercice	631 517,25	685 432,05	11 810,25	22 427,32	643 327,50	707 859,37
Résultat de l'exercice		53 914,80		10 617,07		64 531,87
Totaux	631 517,25	745 156,80	11 810,25	52 730,77	643 327,50	797 887,57
Résultat à la clôture de l'exercice		113 639,55		40 920,52		154 560,07
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	631 517,25	745 156,80	11 810,25	52 730,77	643 327,50	797 887,57
Résultats définitifs		113 639,55		40 920,52		154 560,07
Résultat à affecter R1068						
Report fonctionnement 002		113 639,55				
Report investissement 001				40 920,52		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Nombre de conseillers

En exercice : 59  
Présents : 37  
Représentés : 12  
Votants : 49

Pour : 49  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **DELIBERATION N°2020-19 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LES VIGNOTTES – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré:

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		29 091,86	118 220,36		118 220,36	29 091,86
Opération de l'exercice	183 308,89	306 350,38	218 904,24	216 866,72	402 213,13	523 217,10
Résultat de l'exercice		123 041,49	2 037,52			121 003,97
Totaux	183 308,89	335 442,24	337 124,60	216 866,72	520 433,49	552 308,96
Résultat à la clôture de l'exercice		152 133,35	120 257,88			31 875,47
Restes à réaliser			393,00	0,00	393,00	0,00
Solde des restes à réaliser			393,00		393,00	
Totaux cumulés	183 308,89	335 442,24	337 517,60	216 866,72	520 826,49	552 308,96
Résultats définitifs		152 133,35	120 650,88			31 482,47
Résultat à affecter R1068				120 650,88		
Report fonctionnement 002		31 482,47				
Report investissement 001			120 257,88			

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau,

au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 37  
Représentés : 12  
Votants : 49

Pour : 49  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-20 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LA RIVIERA LIMOUSNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019I dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		117 023,72	133 866,11		133 866,11	117 023,72
Opération de l'exercice	3 329 055,48	3 413 858,78	3 409 988,85	3 409 988,85	6 739 044,33	6 823 847,63
Résultat de l'exercice		84 803,30				84 803,30
Totaux	3 329 055,48	3 530 882,50	3 543 854,96	3 409 988,85	6 872 910,44	6 940 871,35
Résultat à la clôture de l'exercice		201 827,02	133 866,11			67 960,91
Restes à réaliser			11 154,67	0,00	11 154,67	0,00
Solde des restes à réaliser			11 154,67		11 154,67	
Totaux cumulés	3 329 055,48	3 530 882,50	3 555 009,63	3 409 988,85	6 884 065,11	6 940 871,35
Résultats définitifs		201 827,02	145 020,78			56 806,24
Résultat à affecter R1068				145 020,78		
Report fonctionnement 002		56 806,24				
Report investissement 001			133 866,11			

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 37  
Représentés : 12  
Votants : 49

Pour : 49  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-21 : BUDGET ANNEXE ZA CHAMPS D'ESCURÉ- COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019I dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		0,00	48 667,15		48 667,15	0,00
Opération de l'exercice	49 075,15	49 075,15	48 871,15	48 667,15	97 946,30	97 742,30
Résultat de l'exercice			204,00		204,00	
Totaux	49 075,15	49 075,15	97 538,30	48 667,15	146 613,45	97 742,30
Résultat à la clôture de l'exercice			48 871,15		<b>48 871,15</b>	
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	49 075,15	49 075,15	97 538,30	48 667,15	146 613,45	97 742,30
Résultats définitifs		0,00	48 871,15		<b>48 871,15</b>	
Résultat à affecter R1068				0,00		
Report fonctionnement 002		0,00				
Report investissement 001			48 871,15			

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Nombre de conseillers

En exercice : 59  
Présents : 37  
Représentés : 12  
Votants : 49

Pour : 49  
Contre : 0  
Abstention : 0

### DELIBERATION N°2020-22 : BUDGET ANNEXE ZA CHAUFFOUR – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	159 361,89	0,00	159 361,89	0,00
Opération de l'exercice	793 064,31	793 064,31	860 694,16	769 035,60	1 653 758,47	1 562 099,91
Résultat de l'exercice			91 658,56		91 658,56	
Totaux	793 064,31	793 064,31	1 020 056,05	769 035,60	1 813 120,36	1 562 099,91
Résultat à la clôture de l'exercice			251 020,45		<b>251 020,45</b>	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	793 064,31	793 064,31	1 020 056,05	769 035,60	1 813 120,36	1 562 099,91
Résultats définitifs		0,00	251 020,45		251 020,45	
Résultat à affecter R1068				0,00		
Report fonctionnement 002						
Report investissement 001			251 020,45			

2. **Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
3. **Reconnait la sincérité des restes à réaliser**
4. **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 37  
Représentés : 12  
Votants : 49

Pour : 49  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-23 : BUDGET ANNEXE LOCAL NONARDS – AFFECTATION DE RESULTAT 2019**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET,  
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2019 et du Compte de Gestion du Receveur ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	8 981,88
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.19**

Solde d'exécution de l'exercice	0,00
Solde d'exécution cumulé (001)	0,00

**Restes à réaliser au 31.12.19**

Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00

<b>Solde</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.19**

Rappel du solde d'exécution cumulé	0,00
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00

<b>Besoin de financement total</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	15 857,36
Résultat antérieur	8 981,88

<b>Total à affecter</b>	<b>24 839,24</b>
-------------------------	------------------

**DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :**

**AFFECTATION**

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)	0,00
--	------

2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)	---
--	-----

3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (Ligne 002 du BP 2020) (si négatif pas d'affectation)	24 839,24
--	-----------

<b>Total</b>	<b>24 839,24</b>
--------------	------------------

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-24 : BUDGET ANNEXE LOCAL SPANC – AFFECTATION DE RESULTAT 2019**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET,  
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2019 et du Compte de Gestion du Receveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	74 759,95
Résultat d'investissement antérieur reporté	-4 453,54

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.19**

Solde d'exécution de l'exercice	13 133,54
Solde d'exécution cumulé (001)	8 680,00

**Restes à réaliser au 31.12.19**

Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
<b>Solde</b>	<b>0,00</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.19**

Rappel du solde d'exécution cumulé	8 680,00
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement total</b>	<b>0,00</b>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	32 703,89
Résultat antérieur	74 759,95
<b>Total à affecter</b>	<b>107 463,84</b>

**DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :**

**AFFECTATION**

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)	0,00
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (Ligne 002 du BP 2020) (si négatif pas d'affectation)	107 463,84
<b>Total</b>	<b>107 463,84</b>

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-25 : BUDGET ANNEXE CAMPING LA VALANE – AFFECTATION DE RESULTAT 2019**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET,  
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2019 et du Compte de Gestion du Receveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	1 994,27
Résultat d'investissement antérieur reporté	-38 143,55

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.19**

Solde d'exécution de l'exercice	23 633,20
Solde d'exécution cumulé (001)	-14 510,35

**Restes à réaliser au 31.12.19**

Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00
<b>Solde</b>	<b>0,00</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.19**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-14 510,35
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement total</b>	<b>14 510,35</b>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	20 151,30
Résultat antérieur	1 994,27
<b>Total à affecter</b>	<b>22 145,57</b>

**DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :**

**AFFECTATION**

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)	14 510,35
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (Ligne 002 du BP 2020) (si négatif pas d'affectation)	7 635,22
<b>Total</b>	<b>22 145,57</b>

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-26 : BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE – AFFECTATION DE RESULTAT 2019**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET  
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2019 et du Compte de Gestion du Receveur  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	59 724,75
Résultat d'investissement antérieur reporté	30 303,45

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.19**

Solde d'exécution de l'exercice	10 617,07
---------------------------------	-----------

Solde d'exécution cumulé (001)		40 920,52
<b>Restes à réaliser au 31.12.19</b>		
Dépenses d'investissement		0,00
Recettes d'investissement		0,00
	<b>Solde</b>	<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.19</b>		
Rappel du solde d'exécution cumulé		40 920,52
Rappel du soldes des restes à réaliser		0,00
	<b>Besoin de financement total</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice		53 914,80
Résultat antérieur		59 724,75
	<b>Total à affecter</b>	<b>113 639,55</b>

**DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit**

#### AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)		0,00
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)		—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (Ligne 002 du BP 2020) (si négatif pas d'affectation)		113 639,55
	<b>Total</b>	<b>113 639,55</b>

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

<b>DELIBERATION N°2020-27 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LES VIGNOTTES – AFFECTATION DE RESULTAT 2019</b>
---

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET,  
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2019 et du Compte de Gestion du Receveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	29 091,86
Résultat d'investissement antérieur reporté	-118 220,36

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.19**

Solde d'exécution de l'exercice	-2 037,52
Solde d'exécution cumulé (001)	-120 257,88

**Restes à réaliser au 31.12.19**

Dépenses d'investissement	393,00
Recettes d'investissement	
	<b>Solde</b>
	<b>-393,00</b>

<b>Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.19</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-120 257,88
Rappel du soldes des restes à réaliser	-393,00
<b>Besoin de financement total</b>	<b>120 650,88</b>

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice	123 041,49
Résultat antérieur	29 091,86
<b>Total à affecter</b>	<b>152 133,35</b>

**DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :**

#### AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)	120 650,88
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (Ligne 002 du BP 2020) (si négatif pas d'affectation)	31 482,47
<b>Total</b>	<b>152 133,35</b>

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-28 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LA RIVIERA LIMOUSINE – AFFECTATION DE RESULTAT 2019**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET,  
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2019 et du Compte de Gestion du Receveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	117 023,72
Résultat d'investissement antérieur reporté	-133 866,11

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.19**

Solde d'exécution de l'exercice	0,00
Solde d'exécution cumulé (001)	-133 866,11

**Restes à réaliser au 31.12.19**

Dépenses d'investissement	11 154,67
Recettes d'investissement	—
<b>Solde</b>	<b>-11 154,67</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.19**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-133 866,11
Rappel du soldes des restes à réaliser	-11 154,67
<b>Besoin de financement total</b>	<b>145 020,78</b>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	84 803,30
------------------------	-----------

Résultat antérieur		117 023,72
	<b>Total à affecter</b>	<b>201 827,02</b>

**DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :**

**AFFECTATION**

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)		145 020,78
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)		—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (Ligne 002 du BP 2020) (si négatif pas d'affectation)		56 806,24
	<b>Total</b>	<b>201 827,02</b>

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-29 : BUDGET ANNEXE CHAMPS D'ESCURÉ – AFFECTATION DE RESULTAT 2019**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET,  
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2019 et du Compte de Gestion du Receveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté	-48 667,15

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.19**

Solde d'exécution de l'exercice	-204,00
Solde d'exécution cumulé (001)	-48 871,15

**Restes à réaliser au 31.12.19**

Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
<b>Solde</b>	<b>0,00</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.19**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-48 871,15
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement total</b>	<b>48 871,15</b>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur	0,00
<b>Total à affecter</b>	<b>0,00</b>

**DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :**

## AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)	
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (Ligne 002 du BP 2020) (si négatif pas d'affectation)	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### Nombre de conseillers

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

## DELIBERATION N°2020-30 : BUDGET ANNEXE CHAUFFOUR – AFFECTATION DE RESULTAT 2019

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET,  
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2019 et du Compte de Gestion du Receveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Considérant les éléments suivants :

### **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté	-159 361,89

### **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.19**

Solde d'exécution de l'exercice	-91 658,56
Solde d'exécution cumulé (001)	-251 020,45

### **Restes à réaliser au 31.12.19**

Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
<b>Solde</b>	<b>0,00</b>

### **Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.19**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-251 020,45
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement total</b>	<b>251 020,45</b>

### **Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur	0,00
<b>Total à affecter</b>	<b>0,00</b>

**DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :**

## AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)	
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2020)	—

3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020  
(Ligne 002 du BP 2020) (si négatif pas d'affectation) 0,00

**Total** 0,00

**Nombre de conseillers**

En exercice : 59  
Présents : 38  
Représentés : 12  
Votants : 50

Pour : 50  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2020-31 : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT**

Conformément à l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour le budget principal, le montant total des crédits d'investissement prévus en 2019, non compris le remboursement de la dette, s'élève à 4 988 021.18 € soit  $4\,988\,021.18 \text{ €} \times 25\% = 1\,247\,005.30 \text{ €}$ .

Monsieur le Président expose qu'il convient d'ouvrir dès à présent des crédits budgétaires afin de procéder à certains investissements :

Budget principal - Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- 2184 - Mobiliers (Opération MSP) 5 000,00 €

Budget principal - Dépenses – Chapitre 23 – Immobilisations en cours

- 2317 – Constructions (Opération : Voirie communautaire programme 2020) 13 200,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **D'ACCEPTER l'ouverture des crédits à la section d'investissement du Budget principal avant le vote du Budget Primitif, à hauteur des crédits mentionnés dans la présente délibération et conformément à l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- **D'INSCRIRE les crédits budgétaires correspondants au Budget Primitif 2020 du Budget principal.**

**DELIBERATION N°2020-32 : CONVENTION AVEC DORSAL POUR DES RACCORDEMENTS EN FIBRE OPTIQUE DES ZA DE BILHAC ET NONARDS**

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes avait sollicité le Syndicat mixte DORSAL en 2017 afin de procéder au raccordement en fibre optique des zones d'activités de BILHAC et NONARDS (Zone de Chauffour). Ces opérations s'inscrivaient dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote soit avant la mise en œuvre du projet 100% FIBRE et l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat DORSAL.

Ainsi, par délibération n° 2017-173 du 27 septembre 2017, le conseil communautaire avait approuvé un projet de convention qui avait pour objet de définir les obligations respectives des parties et les conditions de paiement de la contribution financière de la Communauté de communes Midi Corrèzien pour les raccordements en fibre optique de ses Zones d'Activités de BILHAC et de NONARDS.

Toutefois, les travaux n'ayant pas pu être achevés avant le terme de la convention et aucun avenant n'étant intervenu pour prolonger le délai de celle-ci, il s'avère nécessaire d'approuver une nouvelle convention pour permettre le règlement du solde des contributions.

Le montant de ces dernières reste inchangé et réparti comme suit :

Opérations	Coût total prévisionnel HT	Participation CC Midi Corrèzien
ZA Bilhac	66 000.00 €	17 886.00 €
ZA Nonards	142 000.00 €	38 482.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>208 000.00 €</b>	<b>56 368.00 €</b>

Toutes les autres clauses de la convention initiale restent inchangées hormis la durée de la convention qui prend effet à sa date de notification et se terminera le 31 décembre 2021.

Pour cette opération, la communauté de communes a déjà réglé une avance de 50% soit 28 184,00 € au titre des travaux et 3 120,00 € au titre de la contribution financière de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER le projet de convention avec DORSAL joint en annexe pour le raccordement en fibre optique des zones d'activités de BILHAC et NONARDS (Zone de Chauffour)**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer cette convention**
- **DE PREVOIR les crédits correspondants au budget principal 2020 et au budget annexe 2020 ZA de NONARDS**

#### **DELIBERATION N°2020-33 : RH - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU CIAS**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes auprès du CIAS Midi Corrèzien arrive à son terme le 31 mars 2020.

Il convient donc de renouveler cette convention entre la Communauté de Communes et le CIAS Midi Corrèzien pour la mise à disposition de 2 agents afin d'assurer la direction générale des services et la direction de l'action sociale conformément à l'organigramme mutualisé des deux collectivités.

Le CIAS Midi Corrèzien remboursera à la Communauté de Communes Midi Corrèzien le montant des rémunérations correspondantes.

Depuis le 1er janvier 2020 et conformément à la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'avis préalable de la commission administrative paritaire (C.A.P.) n'est plus nécessaire sur les mises à disposition de personnels.

**En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*
- *Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;*
- *Vu le projet de convention avec le CIAS dont teneur figurant en annexe de la présente délibération ;*
- *Vu l'accord des fonctionnaires concernés ;*
- **D'APPROUVER le principe de la mise à disposition de deux agents au CIAS Midi Corrèzien pour 10 % d'un équivalent temps complet en ce qui concerne M. Hakim DJAFAR et 50 % d'un équivalent temps complet en ce qui concerne Mme Isabelle DELPECH,**
- **D'APPROUVER le projet de convention de mise à disposition des agents auprès du CIAS Midi Corrèzien pour une durée de 3 ans ci-annexé,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.**

#### **DELIBERATION N°2020-34 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SYNDICAT BELLOVIC**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la convention de mise à disposition de locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment communautaire du Clos Joli à Meyssac entre la Communauté de Communes et le Syndicat BELLOVIC arrive à son terme le 30 mars 2020.

Il convient donc de renouveler cette convention entre le Syndicat BELLOVIC et la Communauté de Communes dont l'objet est de :

- Désigner les locaux mis à disposition,
- Fixer les conditions d'utilisation,

- Fixer les conditions financières

Les locaux mis à disposition se composent d'un espace de travail ouvert, 2 bureaux, 1 sanitaire, 1 local technique et un local ménage soit une surface totale mise à disposition arrondie à 92 m<sup>2</sup>.

La Communauté de Communes Midi Corrézien accorde également un droit d'usage sur la salle de réunion communautaire en face des locaux mis à disposition ainsi qu'une place de stationnement dans le parking de la cour intérieure. Leur utilisation devra se faire en coordination avec les services de la communauté de communes.

La mise à disposition est consentie pour un loyer mensuel de 570.00 € toutes charges incluses (électricité, eau, accès à la fibre, entretien des locaux). Les parties conviennent qu'en cas de nouvelles charges incombant à la communauté de communes ou de variations importantes de ces charges, le montant du loyer pourra être révisé par voie d'avenant.

La convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 pour une durée de 3 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER le projet de convention ci-annexé,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Projet musée de Néandertal à La Chapelle Aux Saints** : M. Alain SIMONET : le groupe de travail sur ce projet se réunira mercredi 26 février 2020 pour faire un point sur le portage juridique et financier
- **Prochain conseil communautaire** : Jeudi 27 février 2020 à 17 heures

La séance est levée à 17 h.



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE  
DU 18 FEVRIER 2020**  
A 14 heures  
Salle polyvalente Versailles  
19500 MEYSSAC

**ANNEXE N°1** : Annexe à la DELIBERATION N°2020-01 : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLUI DU CANTON DE BEYNAT POUR LA COMMUNE DE LANTEUIL

**ANNEXE N°2** : Annexe à la DELIBERATION N°2020-32 : DELIBERATION N°2020-32 : CONVENTION AVEC DORSAL POUR DES RACCORDEMENTS EN FIBRE OPTIQUE DES ZA DE BILHAC ET NONARDS

**ANNEXE N°3** : Annexe à la DELIBERATION N°2020-33 : RH - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU CIAS

**ANNEXE N°4** : Annexe à la DELIBERATION N°2020-34 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SYNDICAT BELLOVIC